



RETOUR VERS LE FUTUR

Libre à elles !

1818 : la création de la Caisse d'Epargne constitue une innovation de rupture majeure. Elle ouvre à toutes et tous sans condition de ressources, les portes de l'épargne. Majeures et non mariées, les femmes ont ainsi toute liberté d'ouvrir un livret. Le mariage reste néanmoins l'acte d'inscription sociale par excellence en ce début du XIX^e siècle. On prend époux à 25 ans en moyenne, le célibat ne touche que 12 % des femmes. Une fois mariée, ces dernières perdent toute autonomie, le code Napoléon les plaçant sous l'entière autorité de leur mari, en matière d'argent notamment. Les portes de la Caisse d'Epargne ne s'ouvrent plus pour elles qu'accompagnées.

En 1881, une loi vient mettre à mal la toute puissance maritale inscrite dans le Code civil. Une révolution ! Elle autorise les épouses à librement utiliser leur livret. En pionnières, les Caisses d'Epargne permettent ainsi aux femmes d'accéder à une première émancipation financière, à laquelle elles n'auront pleinement droit dans l'ensemble du secteur bancaire qu'en 1965.

Hier, les femmes mariées ont dû batailler ferme pour conquérir leur indépendance ; aujourd'hui, les entrepreneures rencontrent encore bien des obstacles. Demain, comme hier et aujourd'hui, les Caisses d'Epargne continueront de les accompagner pour que jamais elles ne cessent d'oser.



Association pour l'Histoire
CAISSE D'EPARGNE

04 PIONNIÈRES

LA LETTRE DE L'ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DES CAISSES D'EPARGNE

« Jeter l'argent par les fenêtres »



Au Moyen-âge, il ne faisait pas toujours bon marcher dans les ruelles ; on risquait de se prendre un seau d'eau souillée faute de tout à l'égout. Les habitants jetaient leurs immondices par les fenêtres mais aussi des pièces de monnaie, par charité pour des mendiants, ou pour gratifier un troubadour. Dans son dictionnaire universel, Antoine de Furetière écrit : « on dit d'un bon mesnager qu'il ne jettera pas son bien par les fenêtres », le mesnager désignant celui qui ne fait pas de dépense superflue. » Une signification reprise par le dictionnaire de

l'Académie Française, dans sa version de 1762 : « un homme ne jette rien, ne jette point son bien par les fenêtres » pour dire « il ne fait point de folles dépenses ». D'où la signification actuelle : celui qui jette son argent par les fenêtres gaspille aussi stupidement sa fortune qu'en la dépensant à acheter des quantités de choses sans intérêt ou inutiles. Autrement dit, il dépense sans compter. Et à force de jeter par les fenêtres, il risque de se retrouver sur le carreau !

Quand les Beaux-Arts magnifient les Caisses d'Epargne



Sous la troisième République (1870-1940), l'Etat engage la construction de bâtiments officiels et de monuments glorifiant la patrie et des valeurs de la République.

Portées par ce courant, les Caisses d'Epargne érigent à leur tour leur « hôtel » et font appel à des artistes de renom, souvent des Grands Prix de Rome, pour orner façades et salles de conseil. Leurs œuvres exaltent

les vertus du travail, de la famille, de la prévoyance et de l'épargne. Plusieurs de ces édifices sont aujourd'hui classés aux Monuments historiques. Ainsi Eugène Rostand lance-t-il, en 1903, la construction de l'hôtel de la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône dont il est le président. Il s'entoure de grands artistes renommés – architecte, peintres, sculpteurs, tous Grands Prix de Rome – pour bâtir et décorer son « Palais consacré à l'Epargne ». Il s'adjoint même son ami, le poète félibre Frédéric Mistral, pour rédiger quelques mots qui ornent le fronton de l'édifice : « Emplis toun brusc coume l'habiho » – « Remplis ta ruche, comme l'abeille ».

LA PAROLE EST À VOUS

Un témoignage, une anecdote, un trésor d'archives à partager ? Cette Lettre est aussi la vôtre. ? N'hésitez pas à nous contacter : laure.dellamby@fnce.caisse-epargne.fr

L'interview



Sylvie Gautier

Historienne, Sylvie Gautier, a publié Les femmes, les banques et l'argent*, un ouvrage qui étudie, depuis la banque comme observatoire, l'émancipation économique des femmes en France durant la seconde moitié du XX^e siècle.

Pourquoi avoir choisi cette période comme base de votre étude ?

Cette période est marquée par des mouvements économiques et sociaux majeurs comme la salarisation, la féminisation des emplois et la bancarisation de la société française. La loi du 13 juillet 1965, en donnant l'autorisation aux épouses d'ouvrir un compte et d'exercer une profession sans l'aval de leur mari, constitue une étape majeure de leur émancipation.

Quel rôle joue l'argent dans l'émancipation des femmes ?

L'argent joue un rôle clé dans la vie des femmes, mais à condition d'en disposer librement. Avoir un emploi salarié signifie certes un pas décisif vers l'autonomie financière mais incomplet. Ce n'est qu'en devenant titulaire de leur propre compte bancaire que les femmes s'affranchissent pleinement de leur époux. « C'est mon argent, j'en fais ce que j'en veux. ». Posséder un compte chèque bancaire personnel a procuré à ces pionnières un sentiment de liberté, une délivrance.

Comment les banques ont-elles approché les femmes en tant que clientes ?

La publicité bancaire des années 1960-1970 cible les femmes en tant que mère au foyer en leur proposant des produits adaptés à la gestion du budget familial. Leur activité professionnelle n'est pas explicitement évoquée. La publicité néglige le travail des femmes laissant même entendre que l'argent mis en dépôt proviendrait de leur mari. Aux hommes, le discours publicitaire promet performance et réussite ; aux femmes une liberté subordonnée aux besoins de la famille. Ce n'est que dans les années 1980, que la publicité prend pleinement en compte leur individualité et leur potentiel économique. Cependant, il existe un décalage entre le rôle réel des femmes, de plus en plus impliquées dans la prise de décision financière au sein de leur foyer, et la perception par les banques.

Comment le comportement financier des femmes a-t-il évolué ?

Leur autonomisation financière est liée à l'accès croissant à de nouveaux outils bancaires : le chéquier, la carte bleue, la procuration sur le compte du mari, le compte joint, et le compte personnel. En 1971, un quart des femmes détiennent un compte bancaire ; 77 % en 1980. Cette bancarisation change la dynamique des couples où les femmes deviennent des partenaires décisionnaires, notamment pour les achats importants liés au logement, puis progressivement pour les placements et les emprunts familiaux. Dans les familles rurales, en Franche Comté dans les années 70, aucun accord commercial n'est conclu avec le banquier sans accord préalable de l'épouse.

Qu'en est-il de la gestion de leur propre argent ?

Les femmes ont longtemps été cantonnées à une gestion familiale et rationnelle de l'argent. Faire fructifier l'argent est un discours réservé aux hommes. Cela tient en partie à leur éducation strictement ménagère, reprise d'ailleurs par les banques dans leur communication pédagogique. Par ailleurs, les banques ne prennent pas en considération leurs besoins spécifiques, parfois dans le souci de ne pas créer de discrimination avec les hommes. De ce fait, elles ont privé leurs clientes de services utiles.

* Les Éditions L'Harmattan.



Dans l'intimité de...

Barbe Nicole Clicquot

Bonjour, Madame Clicquot. C'est un honneur de vous rencontrer aujourd'hui. Vous êtes souvent considérée comme une pionnière dans le monde du champagne, mais aussi comme une femme d'affaires visionnaire. Comment décririez-vous votre parcours ?

VEUVE CLICQUOT : Bonjour, et merci de me recevoir. Mon parcours a été tout à fait atypique pour une femme de mon époque. À la mort de mon mari, j'ai pris les rênes de l'entreprise familiale à l'âge de 27 ans. À une époque où les femmes étaient rarement impliquées dans les affaires, j'ai dû non seulement défendre ma position, mais aussi innover. J'ai introduit des méthodes de production qui ont révolutionné le champagne ; j'ai créé un « millésime » ; j'ai été la première à apposer notre marque sur les bouteilles. Je suis fière d'avoir contribué à la renommée de la maison qui porte encore mon nom.

AHCE : Vous avez été une pionnière dans l'industrie du champagne. Pensez-vous que votre rôle en tant qu'entrepreneuse a eu un impact sur d'autres femmes dans le monde des affaires ?

VEUVE CLICQUOT : Oui, mon exemple a dans doute inspiré d'autres femmes à poursuivre leurs ambitions. Dans le domaine du champagne déjà, d'autres veuves, comme moi, ont repris la direction de l'entreprise de leur époux, Jeanne-Alexandrine Pommery par exemple. À l'époque, il était presque impensable qu'une femme dirige une entreprise. Le veuvage offrait une vraie rupture sociale, qui lui permettait de sauter le pas. Je pense avoir prouvé alors que la passion, la détermination et l'innovation pouvaient transcender les barrières de genre. Aujourd'hui, je vois de plus en plus de femmes prendre des rôles de leadership.

AHCE : Certes, mais dans ce domaine, il reste encore des obstacles à franchir. Une récente étude Kantar le prouve, seuls 3% des sondés sont capables de citer le nom d'une cheffe d'entreprise. En plus de votre succès dans le champagne, vous avez également été impliquée dans la Caisse d'Epargne.

VEUVE CLICQUOT : Oui, j'ai participé à la création de la Caisse d'Epargne de Reims en 1823. Et j'en suis fière, au regard du chemin parcouru par les Caisses d'Epargne et leur attention, jamais mises en défaut, pour défendre l'autonomie financière des femmes et, aujourd'hui, l'entrepreneuriat au féminin.

À LIRE

■ *Les femmes, les banques et l'argent* par Sylvie Gautier, Les éditions L'Harmattan



HOMMAGE À JEAN-LOUIS DEBRÉ

Nos pensées vont à Jean-Louis Debré, qui nous avait fait l'honneur de répondre à nos questions lors d'une rencontre aussi précieuse que passionnante.

Newsletter

Vous pouvez vous y abonner sur notre site : www.histoire.caisse-epargne.fr. N'hésitez pas à venir le consulter, vous y trouverez de nombreuses informations sur l'histoire



des Caisses d'Epargne ; mais aussi des vidéos, des podcasts, des actualités parce que l'histoire se vit au présent et se conjugue au futur.



Association pour l'Histoire
CAISSE D'EPARGNE

Association pour l'histoire des CE – Siège social 9 rue du Louvre 75001 Paris – Association loi 1901 – SIRET : 400 149 076 0012 – Représentant légal : Thomas Levet, président – Directeur de la publication : Thomas Levet – Directrice de rédaction et responsable de la publication : Laure de Llamby avec la collaboration de Marie-Laure Wallon – Crédits photos : Sur la une : Séverin Millet, tout droit réservé ; Veuve Clicquot, Léon Cogniet, source Wikipédia ; Fotomek ; Hôtel de la Caisse d'Epargne de Marseille : Géraldine Millo. Création et conception : EdEp Conseil – Edep.04.2025.00694.